

SEMAINE DU 07 AU 13 SEPTEMBRE 2019

MÉDECIN DE GARDE :

Du samedi 07 Septembre 2019 à 12H au lundi 09 septembre 2019 à 8H : **EN CAS D'URGENCE VEUILLEZ COMPOSER LE 03.69.55.33.33**

PHARMACIE DE GARDE :

POUR CONNAITRE LA PHARMACIE DE GARDE **VEUILLEZ COMPOSER LE 3237**

CHIRURGIEN DENTISTE DE GARDE :

Dimanche 08 septembre 2019 de 10H à 12H : Dr LEMLE, 31, Grand'rue ; 67 DIEMERINGEN ; tél. : 03.88.00.42.80

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : Service dépannage tél. : 03.88.19.97.09

AMBULANCES TAXI : SCHUSTER tél. : 03.88.00.12.34

CENTRE DE SOINS À DOMICILE : 22, rue de Phalsbourg, tél. : 03.88.00.12.96

CENTRE D'INFIRMIÈRES : 22A, rue de Bitche, tél. : 03.88.00.11.93

CABINET INFIRMIER : 7, rue de Phalsbourg tél. : 09.71.29.26.60

HÔPITAUX : SAVERNE tél. : 03.88.71.67.67
SARREGUEMINES tél. : 03.87.27.33.10

GAZ DE FRANCE - SARREBOURG : Service dépannage tél. : 0.810.433.068

RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ DE SARRE-UNION : Service dépannage tél. : 03.88.00.13.71

ARRETÉ : En raison du sinistre survenu le 16 décembre 2016, le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons seront interdits autour de l'immeuble N°2 rue de Verdun, ainsi que sur le Chemin du Vieux Sarrewerden, dans le tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue des Eglises, à partir du 17 décembre 2016 jusqu'à la sécurisation complète du bâtiment. Des barrières seront installées par la Commune pour délimiter le périmètre de sécurité devant l'immeuble. La déviation de la circulation pour tous les usagers se fera par la rue des Eglises vers la rue de Verdun et/ou par la rue des Suisses – rue des Vignes – rue de Verdun et inversement.

ARRETÉ : En raison du mauvais état et de chutes de pierres provenant du mur pignon de l'immeuble N°2 rue des Potiers à Sarre-Union, la terrasse sise à l'arrière de l'immeuble N°2 rue des Serruriers à Sarre-Union est interdite d'accès à compter du 19 novembre 2018.

ARRETÉ : La circulation des véhicules sera interdite et le cheminement piéton rétréci dans la rue des Echasses au vu des récentes chutes de crépis provenant de la façade de l'immeuble N°29 Grand'Rue. Des barrières seront installées par la Commune de Sarre-Union pour délimiter le périmètre de sécurité.

ARRETÉ : En raison de la prolongation des travaux de réhabilitation, l'Entreprise Sociale pour l'Habitat DOMIAL de Strasbourg est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir situé devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer dans la période du 02 septembre au 15 novembre 2019, pour des travaux ponctuels de durée variable, par des entreprises et corps de métiers divers. Durant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer. Des barrières seront installées par la commune de Sarre-Union pour délimiter le périmètre interdit au stationnement lors des différentes interventions. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face. L'entreprise devra veiller à ne pas empiéter sur la chaussée dans la rue Frédéric Flurer.

ARRETÉ : En raison de la pose d'un échafaudage en vue de la réalisation de travaux de reconstruction, l'entreprise STELL & BONTZ de Hangenbieten est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir situé autour de l'immeuble N°2 rue de Verdun dans la période du 29 août au 1^{er} novembre 2019. Durant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur le trottoir situé autour de l'immeuble précité. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face. L'entreprise devra veiller à ne pas empiéter sur la chaussée dans la rue de Verdun et sur le Chemin du Vieux Sarrewerden.

ARRETÉ : En raison de travaux d'entretien des routes départementales (gravillonnage partiel) réalisés par l'entreprise COLAS de Mommenheim, la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules alternée dans la rue Maréchal Foch, la rue de Phalsbourg (RD1061), la rue des Bleuets (RD8), la rue Max Karcher, la rue de Verdun (RD23), et les routes en direction de Oermingen (RD237) et Harskirchen (RD23), dans la période du 02 au 30 septembre 2019, selon l'avancée du chantier. La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/heure. Le dépassement et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons seront interdits dans l'emprise des travaux.

ARRETÉ : En raison de travaux de remplacement de candélabres réalisés par l'entreprise SOBECA de Imbsheim, la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules alternée dans la rue de Verdun (RD23), rue des Jardins (RD92), rue des Roses, rue de Fénétrange, Chemin de la Sarre et au lotissement Altenbuesch, du 29 août au 13 septembre 2019. La vitesse sera limitée à 30 km/heure. Le dépassement des véhicules sera interdit dans la zone de travaux. Le stationnement des véhicules et la circulation des piétons seront interdits à proximité des candélabres situés N°11 rue de Verdun (RD23), N°8 Chemin de la Sarre, N°19, 20 et 21 lotissement Altenbuesch, dans la rue des Jardins, la rue de Fénétrange et la rue des Roses.

ARRETÉ : En raison de travaux de remplacement d'une vanne d'eau potable réalisés par l'entreprise WENDLING de Weislingen pour le compte du S.D.E.A., la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit devant les immeubles N°1 et 2 rue Max Karcher (RD23), à partir du 02 septembre 2019 jusqu'à la fin des travaux :

- la chaussée rue Maréchal Foch en direction de Phalsbourg sera rétrécie entre le feu tricolore et la rue Max Karcher ;
- la chaussée rue Max Karcher en direction de Harskirchen (sens descendant) sera neutralisée et déviée sur la voie attenante, voie d'insertion de la rue Max Karcher en direction de Keskastel / Sarreguemines (sens montant) ;
- la chaussée rue Max Karcher en direction de Phalsbourg (sens montant) restera ouverte à la circulation des véhicules pour les deux directions de Phalsbourg et Sarreguemines.

Durant cette période, le rétrécissement des chaussées dans la rue Maréchal Foch et la rue Max Karcher sera signalé par des panneaux de signalisation conformes à la réglementation. La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km / heure. La circulation des piétons et le stationnement des véhicules seront interdits dans l'emprise du chantier.

ARRETÉ : En raison de travaux de remplacement d'une vanne d'eau potable réalisés par l'entreprise WENDLING de Weislingen pour le compte du S.D.E.A., la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules alternée devant l'immeuble N°16 rue de Phalsbourg, à partir du 29 août 2019 jusqu'à la fin des travaux. L'entreprise WENDLING sera autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir et les places de stationnement situés autour de l'immeuble précité. La vitesse sera limitée à 30 km/heure. Le dépassement sera interdit aux conducteurs de tous les véhicules. Le stationnement sera interdit sur les places de parking situées autour de l'immeuble N°16 rue de Phalsbourg (rue de Phalsbourg et début de la rue du Chalet). La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face.

ARRETÉ : En raison de la configuration particulière de la chaussée, et dans l'intérêt de faciliter le passage des véhicules d'incendie et de secours, le stationnement de tous les véhicules est interdit dans l'impasse du Château d'Eau, dans l'emprise nécessaire à la circulation des véhicules d'incendie et de secours, matérialisée par un marquage au sol.

ARRETÉ : En raison de l'ouverture du commerce « Boulangerie EBERHARD » le 05 mars 2019 et pour des raisons d'accessibilité à ce dernier, le stationnement des véhicules est modifié et limité à 10 minutes avec disque obligatoire sur les trois places de parking situées devant les immeubles N°26 et N°28 rue de Verdun, pendant les horaires d'ouverture du magasin.

ESPACE LIGUE CONTRE LE CANCER DE L'ALSACE BOSSUE : Une permanence de la Ligue contre le Cancer a lieu tous les 1^{ers} et 3^{èmes} vendredis du mois de 16h à 18h au 20, rue de Phalsbourg à Sarre-Union. La prochaine permanence est prévue le vendredi 06 septembre 2019.

MARCHÉ DES SAVEURS : En raison du marché des saveurs du vendredi 20 septembre 2019, le stationnement des véhicules est interdit ce jour entre 12h et 21h sur la place de la République.

MARCHÉ : En raison du marché du mercredi 11 septembre 2019, le stationnement des véhicules est interdit ce jour entre 07h et 14h sur la place de la République.

CHASSE : Des tirs de nuit auront lieu sur le lot de chasse n° 3 de Sarre-Union sur la période du 15 avril au 31 octobre 2019 inclus.

PERMANENCE CONCILIATEUR DE JUSTICE : Un conciliateur de justice effectuera une permanence sur rendez-vous un mardi sur deux de 9h à 11h à la Maison des Services 14 rue Vincent d'Indy à Sarre-Union. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'agent d'accueil (Tél. : 03.88.01.67.07).

CONSULTATION JURIDIQUE : Une consultation juridique gratuite assurée par un avocat, organisée en partenariat avec le Comité Départemental d'Accès au Droit, a lieu tous les premiers lundis du mois en mairie de Sarre-Union, de 18 heures à 20 heures. La prochaine permanence aura lieu lundi le 7 octobre 2019 à 18 heures.

Arrêté portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de l'unité hydrographique « Sarre » dans le département du Bas-Rhin : l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2019, ainsi que l'ensemble de ses annexes, sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture des bureaux et sur le site internet de la Ville de Sarre-Union.

Arrêté approuvant le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Bas-Rhin et ses annexes pour la période 2019-2025 : l'arrêté préfectoral est affiché sur les panneaux d'affichage de la mairie. La version complète du document (4 parties) et les 22 annexes peuvent être téléchargées sur le site de la préfecture du Bas-Rhin en cliquant sur le lien ci-après <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Chasse-peche/SDGC-2019-2025> ou sur le site internet de la fédération des chasseurs du Bas-Rhin.

RESIDENCE ARCHITECTURALE : L'équipe sera sur place au N°1 Rue des Tonneliers à SARRE-UNION du 10 au 13 septembre 2019.

Mardi 10 septembre à 18 h 30 : présentation avancements résidence

L'équipe sera accompagnée des permanences du **point info habitat**, de 14 h à 18 h 30 :

Mercredi 11 septembre : Sandrine Blanrue, conseillère Rénov'Habitat (03.29.64.45.16)

Vendredi 13 septembre : Simon Zanetta, conseillère Info Energie (09.72.28.95.73)

DISTRIBUTION DE SACS DE TRI : Une permanence de distribution des sacs multiflux pour les foyers de la commune de Sarre-Union aura lieu le jeudi 26 septembre 2019 de 13 h 30 à 19 h et le vendredi 27 septembre 2019 de 8 h 30 à 19 h à la Corderie, 2 A rue Vincent d'Indy à Sarre-Union. Merci de bien vouloir vous munir de votre Sydem'Pass.

Sarre-Union, le 06 septembre 2019

Le Maire
Marc SÉNÉ